

Procédure d'inscription universitaire

IFSI avec une rentrée en Février (IFSI de Rueil Malmaison et IFSI de la Salpêtrière)

I- Etudiants en 1^{ère} année en février 2017 (Promotion 2017-2020 et celles à venir)

- a- 1^{ère} inscription en janvier/février 2017 et les années suivantes **avec paiement**
- b- Réinscription en septembre 2017 (toujours en 1^{ère} année) **avec paiement**
- c- La scolarité procèdera au changement de l'année d'inscription en février 2018 de 1^{ère} en 2^{ème} année sur présentation ou envoi par l'étudiant d'un certificat de scolarité de passage en année supérieure. **(Ces certificats peuvent nous être envoyés par les IFSI)**
- d- Inscription en septembre 2018 (toujours en 2^{ème} année) **avec paiement**
- e- La scolarité procèdera au changement de l'année d'inscription en Février 2019 de 2^{ème} en 3^{ème} année sur présentation ou envoi par l'étudiant d'un certificat de scolarité de passage en année supérieure. **(Ces certificats peuvent nous être envoyés par les IFSI)**
- f- Inscription en septembre 2019 (toujours en 3^{ème} année) **sans paiement (montant nul)**. Par contre si redoublement en 2^{ème} année, l'inscription se fera **avec paiement**.

II- Etudiants en 2^{ème} année en février 2017 (Promotion 2016-2019)

- a- Réinscription en septembre 2017 (**2^{ème} année**) **avec paiement**
- b- La scolarité procèdera au changement de l'année d'inscription en Février 2018 **de 2^{ème} année en 3^{ème} année** sur présentation ou envoi par l'étudiant d'un certificat de scolarité de passage en année supérieure. **(Ces certificats peuvent nous être envoyés par les IFSI)**
- c- Inscription en Septembre 2018 (toujours en **3^{ème} année**) **sans paiement (montant nul)**.
- d- La scolarité procèdera au changement de l'année d'inscription en Février 2018 de **2^{ème} en 3^{ème} année** sur présentation ou envoi par l'étudiant d'un certificat de scolarité de passage en année supérieure. **(Ces certificats peuvent nous être envoyés par les IFSI)**

Les étudiants qui auront effectué un paiement en février 2016, en février 2017 et en septembre 2017 (ce sera un montant nul pour Septembre 2018, et cela uniquement pour ceux qui n'auraient pas raté une inscription sur les 3)

III- Etudiants en 3^{ème} année en février 2017 (Promotion 2015-2018)

- Réinscription en septembre 2017 en **3^{ème} année avec paiement**

Seuls les étudiants ayant effectué un paiement en février 2015, février 2016 et février 2017 s'inscriront avec un montant nul